

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES  
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION

---



Soixante-troisième session du Comité permanent  
Bangkok (Thaïlande), 2 mars 2013

Interprétation et application de la convention

Respect de la convention et lutte contre la fraude

ÉTABLISSEMENTS D'ÉLEVAGE EN RANCH À MADAGASCAR

Le document ci-joint a été soumis par Madagascar.\*

---

\* Les appellations géographiques employées dans ce document n'impliquent de la part du Secrétariat CITES ou du Programme des Nations Unies pour l'environnement aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires ou zones, ni quant à leurs frontières ou limites. La responsabilité du contenu du document incombe exclusivement à son auteur.



REPUBLIKAN'I MADAGASIKARA  
Fitilavana - Tanindrazana - Fandroscana



## RAPPORT DE MADAGASCAR POUR La 63<sup>ème</sup> SESSION DU COMITE PERMANENT

### MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DU SC 60 DE LA CITES SUR LA FILIERE CROCODILE A MADAGASCAR

#### CONTEXTE

Au cours de la réunion du groupe de travail sur les établissements en ranch à Madagascar en marge de la soixante-deuxième session du Comité Permanent (Genève -Suisse), du 23 au 27 juillet 2012, Madagascar a soumis un rapport de la mise en œuvre de recommandations issues de la 60<sup>ème</sup> session à Doha sur la gestion de crocodile. Ce rapport a été remis au Secrétariat CITES comme un document info (SC 62 inf. 5). Le groupe de travail s'est réuni sur la base de ce rapport et la majorité des membres (Allemagne, Etats-Unis d'Amérique France, Japon, UICN et Secrétariat) a estimé que Madagascar n'avait pas fourni des informations suffisantes pour justifier la levée de la suspension de commerce recommandée.

Suivant les recommandations issues de cette réunion, l'Organe de Gestion CITES - OG de Madagascar soumet ce présent document comme rapport formel pour le SC 63.

#### SITUATION ACTUELLE

Avec la situation qui prévaut actuellement à Madagascar, bien que l'Organe de Gestion CITES est en difficulté pour faire le suivi efficacement comme l'a recommandé le groupe de travail, des activités ont été pleinement appliquées (la recommandation 1 sur l'examen, l'actualisation, l'adoption et l'application du Plan de stratégie et de gestion des crocodiles à Madagascar et la recommandation 7 sur l'actualisation des bases de données sur la gestion des crocodiles ; confirmé par le secrétariat CITES dans le doc SC 62 com. 5) et des activités comme le recensement des artisans, l'élaboration de cahier de registre pour chaque acteur, ont été commencé mais l'OG n'a pas de ressource suffisante pour mener à terme ces activités. C'est ainsi, qu'il essaie de chercher des financements pour l'aider dans la réalisation de ces recommandations. Ainsi, actuellement, l'OG de Madagascar, l'autorité scientifique et le Secrétariat de la CITES travaillent de concert pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet visant l'amélioration de la gestion pour un meilleur suivi efficace de la filière crocodile à Madagascar. Ce projet est en cours de finalisation au fin de signature et le déblocage du financement permettra d'appuyer Madagascar dans la réalisation des activités qu'il juge important pour résoudre le problème de la gestion et de la mise en œuvre efficace des recommandations du groupe de travail.

En outre, un autre projet d'une ONG dénommée Label CBD Consulting qui durera trois ans avec le financement de Darwin Initiatives visant à l'amélioration de la conservation et des conditions de vie locales à travers la valorisation des crocodiles et l'accès au partage des avantages est en cours et sera mise en œuvre à partir de l'année 2013. Ce projet global concerne 4 pays, dont le Viet Nam, l'Indonésie, la Bolivie et Madagascar.

## Rapport sur les ranchs

Suivant la recommandation 3 (doc SC 60), concernant le contrôle des ranchs, il nous importe de faire le constat suivant :

### 1- Situation actuelle des ranchs devant les conséquences engendrées par le moratoire sur les crocodiles

- la Société au nom de « Domaine Saint Christophe » sise à Mahajanga qui allait commencer ses activités a fermé ses portes depuis 2011 pour déficit budgétaire.
- Pour les deux ranchs restant à savoir la société REPTTEL-CROCFARM et la société Crocoranching II qui étaient encore en activité, suite aux sanctions en 2006, la société Crocoranching II n'était plus habilitée à exporter des animaux de source R issus de ranch et aucune nouvelle disposition n'a encore été effectuée.
- Pour la Société REPTTEL- CROCFARM, en 2011, elle a émis une demande de lâcher de nouveau-nés de crocodile élevés en captivité source C dans son lac privé à Vohemar - Antsiranana à cause de déficit budgétaire suite au moratoire car elle n'arrive plus à subvenir aux charges de l'alimentation des animaux. Pour cette année 2012, la société n'est plus en mesure de continuer ses activités dans son centre et est mise en veille. Ainsi à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2012 toutes les activités de la société sont gérées par une nouvelle société dénommée SERCA SARL. L'Organe de Gestion CITES Madagascar a été informé de ce transfert d'activités avec tous les documents y afférent.

### 2- Cahier de registre de stock au niveau des ranchs (recommandation 3)

Suivant la lettre de la CITES en 2007 qui recommande la nécessité de tenir un cahier de registre conforme, l'Organe de Gestion de Madagascar a notifié les ranchs pour son application. Ainsi, concernant les mouvements dans le centre d'élevage, le seul ranch, qui était en activité, avait déjà appliqué le système de registre pour présenter son mouvement de stock dans le rapport trimestriel et annuel (recommandation 3i, 3ii).

Mais pour le cas de suivi des nouveau-nés, l'Organe de Gestion informe le Comité que les données relatives au rognage des écailles des nouveau-nés à la naissance ne sont pas encore mises en place pour les raisons suivantes :

- La formation dispensé par le CSG était certes importante mais faute de temps et de moyen, l'administration malgache (OG, Contrôle, Douane, AS) n'a pu effectuer une formation pratique suffisante pour une meilleure application de ce système (le CSG a fait une formation pratique d'une demi journée pour le système de mensuration, d'identification de peau, de rognage des écailles des nouveau-nés qui nous semble vraiment insuffisante).
- Depuis le moratoire, l'OG n'a plus délivré de permis de collecte d'œuf dans la nature pour les ranchs et donc il n'y a plus des nouveau-nés de source R (recommandation 3i, 4i, 6).

### Situation sur l'artisanat (recommandation 4i, 4ii, doc SC 60)

Concernant l'artisanat, un appel à manifestation d'intérêts a été effectué en 2010 suivi d'un recensement sur terrain, une liste des acteurs est disponible (liste et adresse en annexe sous forme Microsoft Office Excel) avec leur point de vente et adresse. Cette liste des artisans encore en activité (Décembre 2011) concerne :

- Nombre de chasseurs/collecteurs : 9
- Nombre tanneurs : 2
- Nombre confectionneurs : 59
- Nombre vendeurs : 53

A partir de ces visites effectuées auprès des artisans dans la région d'Antananarivo et sur les grandes axes Tamatave et Mahajanga, la Direction Générale des Forêts – OG, avec l'aide des spécialistes et de l'Autorité Scientifique ont élaboré un registre de stock pour chaque acteur dans la filière (recommandation 4). Ce registre de stock conforme et répondant aux normes et aux besoins d'une base de données pour chaque acteur est disponible pour les artisans et qui résume la traçabilité de la peau de crocodile depuis la chasse jusqu'à la mise en vente. C'est à partir de ces données qu'on a pu mettre en place la base de données sous Microsoft Office Acces. Après ce premier contrôle, avec la crise qui prévaut actuellement, le Ministère est en

difficulté budgétaire pour mettre en œuvre efficacement les inspections des stocks détenus par les artisans (recommandation 5).

Ces artisans regroupent différentes catégories (classification du Ministère de l'Artisanat) dont les artisans exportateurs qui sont des promoteurs, des artisans qui ont suivi des études sur le métier artisanal et enfin les artisans qui font, soit le travail manuel de transformation de matière en produit utilitaire ou en produit d'art, soit en une prestation de service requérant un travail manuel de transformation ou de maintenance. La régularisation de ces artisans, nécessite une étude avec les Ministères concernés pour savoir le type d'agrément à faire sachant que l'artisanat malagasy regroupe différents acteurs et à différents niveaux.

Des efforts sont actuellement déployés par le Ministère de la promotion de l'artisanat afin de promouvoir le métier. En outre, pour l'année 2012, ledit Ministère s'atèle à l'élaboration de la politique nationale sur l'Artisanat pour une meilleure application des textes réglementaires en vigueur.

L'OG CITES Madagascar constate que des activités pour la régularisation des activités des artisans existent mais sont encore sectoriels d'où la nécessité d'un travail en commun concernant surtout la filière crocodile. C'est ainsi qu'il a jugé important d'intégrer ce processus dans le projet SSFA CITES - Madagascar afin d'étudier la mise en place d'une plateforme crocodile ou une autre type de collaboration interministériel pour une gestion efficace de la filière.

Avec l'arrêt de l'exportation des produits en crocodile et autres produits en bois précieux, le secteur artisanat est en difficulté dont dépendent beaucoup de personnes. De plus, ce moratoire accentue l'exploitation illicite de nos ressources naturelles.

## **Perspective sur la filière crocodile à Madagascar**

### **1- Le projet SSFA CITES - Madagascar,**

L'objectif de ce projet est d'améliorer le système de gestion de crocodile à Madagascar tout en satisfaisant les actions prioritaires convenues par le Comité Permanent et son groupe de travail (Allemagne, Etats-Unis, France, Japon, Madagascar, le Secrétariat, le UICN/GSC et des représentants de l'industrie du cuir du Japon) en vue de la réouverture du commerce de crocodile. Ainsi, L'OG avec l'aide de ses spécialistes et de l'autorité scientifique vont réaliser l'évaluation et l'amélioration de la filière des produits issus du *Crocodylus niloticus* à Madagascar.

L'activité prévue dans ce projet concerne d'une part le suivi de la population sauvage par la mise en place d'une méthodologie acceptée par tous les acteurs de la filière et qui sera facile à répliquer pour les années à venir, la mise en place d'un comité local de suivi. D'autre part, il vise dans un premier temps la régularisation des différents acteurs de la chaîne de valeur et ensuite de permettre le suivi et contrôle à long terme de tous les activités concernant la filière.

### **2- Perspective du projet Darwin Initiative sur les communautés locales et le suivi de population sauvage**

L'objectif de ce projet est d'une part, de renforcer les initiatives de conservation grâce à l'intégration des questions de gestion de la demande pour optimiser les résultats à long terme. D'autre part de relier ces initiatives aux acteurs du marché grâce à une communication efficace qui les engage en ce qui concerne la valeur de la biodiversité et le rôle qu'ils peuvent planifier à sa conservation.

Le résultat principal de ce projet sera d'améliorer les moyens de subsistance à long terme des communautés locales par le fonds généré sur le marché avec des incitations économiques pour l'utilisation durable et la conservation de l'espèce.

La production d'informations pertinentes sur la conservation de la biodiversité et les impacts socio-économiques du commerce de la peau permettront d'améliorer la capacité des acteurs de l'industrie. Ceci afin de créer des liens directs avec les communautés locales, les responsables de la gestion de l'espèce et de leurs habitats. Grâce à ces liens, les intervenants seront habilités à participer activement à la valorisation de la biodiversité tout en maintenant à un niveau sa conservation.

Au niveau de la conception, une nouvelle réflexion sur les utilisations des peaux créera des opportunités pour les communautés locales à ajouter de la valeur et accroître leur participation au sein des chaînes de valeur mondiales.

Ce projet devrait aider Madagascar à s'acquitter de ses engagements au titre de la CDB et de la CITES, y compris des mesures concrètes en vue de la réalisation des Objectifs d'Aichi (cible en particulier de 1 à 5, 12, 14, 18, 19).

Enfin, les résultats de ce projet seront présentés à la COP17 de la CITES et COP13 de la CDB pour examen par les Parties à ces conventions.

### 3- Système de pérennisation des activités découlant de la filière

Conformément à la SPGCM, une source de revenu sera générée par l'utilisation des produits issus de crocodile au profit du Ministère de l'Environnement et des Forêts. Ces ressources seront utilisées par l'OG CITES Madagascar pour mettre en œuvre le suivi et le contrôle efficace (aussi bien réguliers que inopinés) des activités au niveau des différents acteurs conformément aux recommandations 3, 4, 5 et du suivi de la population sauvage de crocodile.

Ainsi l'ouverture du commerce des produits issus de crocodile offre non seulement de ressources suffisantes pour l'état mais aussi permettra de relancer les activités économiques depuis la communauté locale jusqu'aux acteurs qui dépendent de la filière.

#### **Cas des importations et réexportations (issu de la recommandation SC62 Com. 5):**

Madagascar informe le Secrétariat qu'il est actuellement en train de compiler tous les documents pour répondre aux questions issues de l'examen comparatif du commerce de crocodiles du Nil entre Madagascar et d'autres Parties aux fins d'une clarification. Comme le rapport est arrivé le 18 Décembre 2012, l'OG n'est pas en mesure de fournir la réponse pour le 02 Janvier 2013. Cette réponse fera l'objet d'un autre rapport que Madagascar fournira au secrétariat à temps voulu avant la 63<sup>ème</sup> session du Comité permanent.

En conclusion, l'arrêt de l'exportation par le maintien de ce moratoire ne nous permet pas de bien gérer la filière, au contraire elle va relancer l'exploitation illicite et détruire en amont la population crocodyllienne sauvage et ne fera pas gagner des avantages pour la communauté locale et l'Etat en aval. Quoiqu'il en soit, Madagascar mise beaucoup sur les perspectives citées ci-dessus pour redémarrer la filière crocodile dans notre pays. L'Organe de Gestion CITES sollicite le groupe de travail à reconsidérer le cas de Madagascar afin de relancer son économie.